

Réduction des déchets du bâtiment : Brune Poirson annonce le déblocage de 20 millions d'euros

Le Mercredi 5 février 2020

Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé aujourd'hui à Vendeuvre-sur-Barse (Aube) le lancement d'un appel à projet du Programme d'Investissement d'Avenir visant à réduire les déchets du bâtiment. Cet appel à projet, dont l'enveloppe est de 20 millions d'euros, permettra d'encourager des solutions innovantes pour mieux réemployer les matériaux issus de déconstruction, mais aussi pour améliorer le taux de recyclage des déchets de la construction et de la rénovation.

« On ne peut plus se contenter d'avoir seulement 2% de toutes nos moquettes et de nos fenêtres recyclés ! Seule la moitié des déchets du bâtiment est recyclée et réutilisée, alors qu'il s'agit du secteur qui en produit le plus en France. Pour devancer la création d'une filière pollueur-payeur début 2022, comme le prévoit la loi anti-gaspillage et pour amorcer l'innovation dans le secteur de la construction, cet appel à projet nous permettra d'accompagner des entreprises ayant des solutions pour la réduction, le recyclage et la valorisation de ces déchets » a annoncé Brune Poirson.

En attendant la création de la filière REP, cet appel à projet vise à recueillir des solutions pouvant être répliquées partout en France. Il répond à 4 grands objectifs :

1. Réduire la production de déchets et la consommation de ressources tout au long du cycle de vie des bâtiments.
2. Augmenter le taux de recyclage des déchets non inertes et non dangereux du bâtiment.
3. Augmenter la part de déchets recyclés dans la construction et la rénovation de bâtiments ou dans les matériaux utilisés pour la construction et la rénovation des bâtiments.
4. Promouvoir des solutions de massification et d'industrialisation dans les territoires sur des domaines transverses à la filière autour de la technologie, la traçabilité, la capitalisation de données techniques, la logistique...

Les entreprises pourront déposer leurs dossiers auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) jusqu'au 25 septembre 2020 [sur la plateforme suivante](https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAPRRVDB2020-19)

(<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAPRRVDB2020-19>).

